

**Collège A. DE
SAINT EXUPÉRY**

12, rue A. De Saint Exupéry
29260 LESNEVEN

N° RNE 0290049w

Tél. 02.98.83.00.45

Mél ce.0290049w@ac-rennes.fr

Objet :

Conseil d'Administration du
28 mai 2026

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN SA SÉANCE DU 28 mai 2026**

Sur convocation de M. JAN, Principal (**annexe 1**), le Conseil d'Administration du collège Antoine de Saint-Exupéry s'est réuni le 28 mai 2026

Sont présents :

Membres de droit :

M. Jan Principal, Président du conseil
M. Guegantou Principal-adjoint
Mme Ramonet Secrétaire générale
Mme Le Vourch Conseillère Principale d'Éducation

Représentant de la commune :

Représentants élus :

Représentants du personnel enseignant : N. Miralles, G. Serpe,
E. Person, A. Jaouen-Ouedraougo, P. Le Brusq

Représentants des élèves : Yuna CARIOU, Eleen
KERANGUYADER

Représentants des parents :

Représentant des personnels ATSS : D. Le Youdec, I. Uguen.

Sont excusés et absents :

- M. Danais, Mme Oulhen, M. Cortes, Mme Guillet, Mme.
Gigleux, M. Caudan, M. Goulaouic, L. Lehir.

13 Membres présents, le quorum étant atteint, la séance débute à 14H40.

13 votants

Adoption du compte rendu du conseil d'administration du 9 avril 2026

Vote : unanimité

1. Affaires administratives et financières

1.1. Séjour d'intégration 2026/2027

Le séjour aura lieu les lundi 21 et mardi 22 septembre pour 81 élèves (3 classes). 8 accompagnateurs sont prévus sur ce premier séjour.

Le second séjour aura lieu les jeudi 24 et vendredi 25 septembre pour 56 élèves. 6 accompagnateurs sont prévus.

Le programme sera à établir par la suite. Des activités nautiques et pédagogiques (musée, land art, activités créatives ...).

Hébergement à Crozon : 15 247,87 euros

Transport : 1950 euros

115 euros demandés aux familles (comme l'an dernier)

1605,87 euros restant à la charge du collège.

Vote : unanimité

1.2. Convention

Le marché des fournitures de bureau et de papeterie a été repris par la région. Convention avec Breizh achat.

Mise en avant de la qualité du papier qui nécessite d'être meilleure notamment pour les copies recto/verso.

Une proposition est faite pour en changer le grammage et voir s'il y a une amélioration.

Mme RAMONET s'est inscrite pour pouvoir tester divers papiers ou fournitures.

Vote : unanimité

A compter de 2027, le collège ne pourra plus prendre de chèque.

Une application est à télécharger pour turbo self.

Les familles pourront opter pour le prélèvement.

2. Affaires Pédagogiques

2.1. Règlement intérieur

Non présenté ce jour, en attente de concertation avec les équipes.

2.2. Liste de Fournitures

La liste des fournitures va être diffusée via le site du collège et prônée aux familles au moment des inscriptions.

2.3. Fonds sociaux

Le collège a reçu 1966 euros de fonds sociaux.

Il est proposé de les mettre sur les fonds collégiens afin d'aider plus de familles. La cantine reste prioritaire dans l'utilisation des fonds sociaux.

Vote : unanimité

15 : 10 fin du conseil d'administration

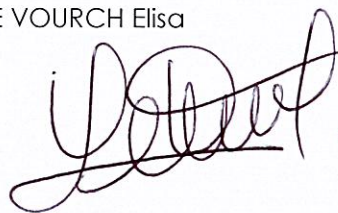
Le Président,

M. Jan



La/e Secrétaire,

LE VOURCH Elisa



0290049W
ACADEMIE DE RENNES
COLLEGE ANTOINE DE SAINT-EXUPERY
12 RUE DE SAINT-EXUPERY
29260 LESNEVEN
Tel : 0298830045

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 47
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 24
Quorum : 13
Nombre de présents : 13

Le conseil d'administration

Convoqué le : 27/05/2026

Réuni le : 28/05/2026

Sous la présidence de : Sebastien Jan

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Telgruc-sur-mer , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Monsieur le principal soumet au conseil d'administration le projet de séjour d'intégration facultatif à Telgruc-sur-mer pour 137 élèves de 6ème et 14 accompagnateurs les 21-22/09 et 24-25/2026 (cf budget prévisionnel).

Les membres du CA autorise Monsieur le principal:

-à signer les contrats et conventions liés à ce voyage

-à accepter le principe et le versement des dons d'organismes pour le séjour concerné

-à percevoir la participation des familles d'un montant de 115 euros par élève

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	13
Pour :	13
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0290049W
ACADEMIE DE RENNES
COLLEGE ANTOINE DE SAINT-EXUPERY
12 RUE DE SAINT-EXUPERY
29260 LESNEVEN
Tel : 0298830045

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 46
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 24
Quorum : 13
Nombre de présents : 13

Le conseil d'administration
Convoqué le : 27/05/2026
Réuni le : 28/05/2026
Sous la présidence de : Sebastien Jan
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention BREIZH ACHATS, à compter du 1er janvier 2027, qui concerne le marché suivant:
Fournitures de bureau et papiers.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	13
Pour :	13
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0290049W
ACADEMIE DE RENNES
COLLEGE ANTOINE DE SAINT-EXUPERY
12 RUE DE SAINT-EXUPERY
29260 LESNEVEN
Tel : 0298830045

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Répartition de la subvention des fonds sociaux

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 45
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 24
Quorum : 13
Nombre de présents : 13

Le conseil d'administration
Convoqué le : 27/05/2026
Réuni le : 28/05/2026
Sous la présidence de : Sebastien Jan
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte à l'unanimité la répartition de la subvention de fonds sociaux

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité l'affectation de la dotation de fonds sociaux de 1 966 euros sur le fonds social collégien

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	13
Pour :	13
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0